

# L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés

Yves Jauneau, division Études sociales, Insee

**E**n 2005, environ 5 millions de jeunes âgés de 18 à 29 ans ne vivent plus chez leurs parents. Pour ces jeunes adultes, la pauvreté en termes de « conditions de vie » est plus présente que dans l'ensemble de la population. Les problèmes liés au logement sont fréquents et touchent même ceux qui ont une situation financière confortable. Les retards de paiement et les découverts bancaires sont eux aussi fréquents. En revanche, les jeunes décohabitants ne déclarent pas plus de restrictions de leur consommation que le reste de la population.

Parmi les jeunes n'habitant plus chez leurs parents, les chômeurs et les inactifs qui ne sont pas étudiants cumulent toutes les difficultés. Au contraire, à autres caractéristiques égales, ceux qui ont déjà un emploi stable et les couples sans enfants ont les situations les plus favorables. Les difficultés financières vécues à l'adolescence resurgissent fréquemment chez les plus pauvres.

En 2005, environ 56 % des jeunes âgés de 18 à 29 ans ne vivent plus chez leurs parents (*définition, graphique 1*). Les filles quittent généralement plus tôt le domicile parental que les garçons. Ainsi, entre 18 et 21 ans, une jeune fille sur quatre ne vit déjà plus chez ses parents contre seulement un jeune homme sur dix. Les jeunes femmes partent les premières car, en moyenne, elles vivent en couple et ont des enfants plus tôt, mais ce n'est pas la seule raison. Parmi les personnes de 26 à 29 ans ayant un emploi et pas d'enfants, 91 % des femmes et seulement 79 % des hommes ont quitté le domicile familial.

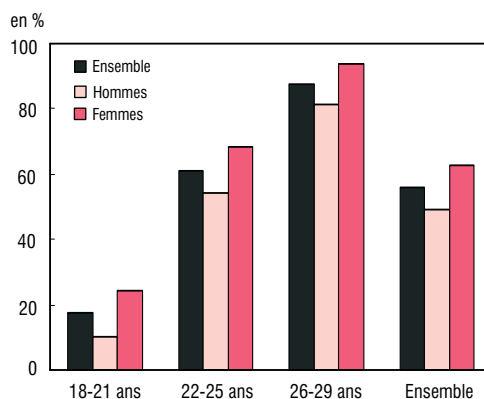
Lorsqu'ils quittent le foyer parental, les jeunes se trouvent souvent dans une situation de

transition, tant sur le plan des revenus que du logement (*encadré*). Ce départ est fortement lié à leur situation professionnelle et concerne seulement 17 % des étudiants, 62 % des jeunes ayant un emploi temporaire et 82 % de ceux ayant un emploi permanent (*définitions*).

## Des conditions de vie plus difficiles pour les jeunes indépendants

Environ 17 % des jeunes adultes ne vivant pas chez leurs parents sont pauvres en termes de conditions de vie (*définition*) contre 13 % pour l'ensemble de la population (*tableau 1*). Leur niveau de vie monétaire, tel que déclaré dans les enquêtes, est également en moyenne plus bas que celui du reste de la population. Ainsi, 31 % des jeunes adultes indépendants ont un niveau de vie monétaire les classant parmi le quart de la population le plus modeste (1<sup>er</sup> quartile) et, à l'inverse, seuls 18 % d'entre eux figurent parmi le quart le plus aisé (dernier quartile). Par ailleurs, à niveau de vie monétaire équivalent, les jeunes décohabitants sont un peu plus souvent pauvres en termes de conditions de vie que l'ensemble de la population.

① Part des 18-29 ans n'habitant pas chez leurs parents, selon l'âge et le sexe



Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

## Problèmes de logement et découverts bancaires fréquents, même chez les plus aisés

Vivre dans un logement convenable et boucler les fins de mois posent souvent problème pour les jeunes adultes indépendants (tableau 2). Ainsi, 29 % d'entre eux vivent dans des logements jugés trop petits (contre 16 % pour l'ensemble de la population), 29 % dans des logements difficiles à chauffer (contre 24 %) et 21 % ont des découverts bancaires réguliers (contre 13 %). Ces difficultés restent très présentes y compris chez les jeunes les plus aisés. Ainsi, même parmi les jeunes adultes indépendants appartenant au quart le plus aisé de la population, 20 % vivent dans un logement trop petit, 25 % dans un logement difficile à chauffer et 13 % sont souvent à découvert.

Par ailleurs, les jeunes décohabitants ont plus fréquemment du mal à payer à temps les factures ou les impôts. Environ 17 % sont concernés par au moins un retard de paiement, contre 11 % pour l'ensemble de la population. Cela est d'autant plus

fréquent que leur niveau de vie est plus faible, et ce davantage que chez leurs aînés : parmi le quart le plus modeste de la population, les retards de paiement touchent en moyenne 22 % des personnes, mais 29 % des jeunes décohabitants.

## À revenu équivalent, les jeunes décohabitants déclarent moins souvent de restrictions de consommation

Même avec des revenus en moyenne plus faibles, les jeunes adultes qui sont partis de chez leurs parents ne souffrent pas plus de restrictions de consommation que le reste de la population. Ainsi, un jeune sur dix doit faire face à de nombreuses restrictions (au moins quatre sur neuf – définition), soit une proportion comparable à l'ensemble de la population. En particulier, les jeunes les plus modestes (1<sup>er</sup> quartile de niveau de vie) déclarent en moyenne un peu moins souvent de fortes restrictions de consommation (23 %) que l'ensemble de la population de même niveau de vie (26 %).

## Les jeunes en couple sans enfants s'en sortent le mieux

Parmi les jeunes adultes indépendants, les chômeurs et les inactifs (hors étudiants) ont bien sûr les conditions de vie les plus difficiles. Leur taux de pauvreté en conditions de vie atteint 38 % et, à autres caractéristiques comparables (âge, sexe, situation familiale, niveau de vie, statut d'occupation du logement, zone d'habitation, diplôme), ils ont un risque 1,8 fois plus grand d'être pauvres que ceux ayant un emploi temporaire et un risque 3,6 fois plus élevé que ceux ayant un emploi permanent (tableau 3).

Ces jeunes chômeurs et inactifs cumulent toutes les difficultés. Ce sont aussi les seuls à vivre dans des ménages où les restrictions de consommation sont importantes : près d'un jeune chômeur ou inactif sur trois déclare au moins 4 privations de consommation parmi les 9 retenues (tableau 4). À l'inverse, un emploi stable protège fortement les jeunes contre les risques de pauvreté : 10 % des jeunes décohabitants ayant un emploi permanent sont pauvres en termes de conditions de vie. Pourtant, comme les autres, ils rencontrent des difficultés à se loger de façon convenable : un quart d'entre eux vivent dans un logement trop petit, et autant dans un logement difficile à chauffer.

Ce sont les jeunes vivant en couple mais sans enfants qui s'en sortent le mieux : seulement 10 % d'entre eux sont pauvres en termes de conditions de vie. Ces jeunes ont un risque de pauvreté plus faible que leurs homologues vivant en couple avec des enfants, ou ne vivant pas encore en couple, et cela à situation professionnelle et niveau de vie équivalents. Mais là

### 1 Taux de pauvreté en termes de conditions de vie, selon le niveau de vie monétaire

en %

Quartile de niveau de vie	Taux de pauvreté en conditions de vie		Répartition des individus	
	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population
1 <sup>er</sup>	33	30	31	25
2 <sup>e</sup>	19	14	25	25
3 <sup>e</sup>	7	6	27	25
4 <sup>e</sup>	3	2	18	25
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi les 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents, 31 % ont un niveau de vie les situant dans le quart des niveaux de vie les plus faibles de la population. Parmi les jeunes ayant ce niveau de vie, 33 % sont pauvres en conditions de vie.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

### 2 Principales difficultés rencontrées par les jeunes adultes décohabitants<sup>1</sup>

en %

Quartile de niveau de vie	Logement trop petit		Logement difficile à chauffer		Retards de paiement <sup>2</sup>		Découverts bancaires fréquents		Restrictions de consommation importantes <sup>3</sup>	
	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population	18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents	Ensemble de la population
1 <sup>er</sup>	36	22	35	34	29	22	29	18	23	26
2 <sup>e</sup>	31	17	30	25	20	12	24	14	11	11
3 <sup>e</sup>	24	15	23	19	9	5	15	11	4	5
4 <sup>e</sup>	20	10	25	17	5	4	13	8	1	2
<b>Ensemble</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

1. Ces items constituent, pour partie, le score permettant le calcul de la pauvreté en conditions de vie (définitions). Ils sont mesurés au niveau du ménage, et non de l'individu.

2. Au moins un retard de paiement dans l'année parmi le loyer et les charges, les factures liées au logement ou le paiement des impôts.

3. Au moins quatre restrictions parmi les neuf retenues (définitions).

Lecture : parmi les 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents et ayant un niveau de vie les situant dans le quart des niveaux de vie les plus faibles de l'ensemble de la population, 36 % vivent dans des ménages qui considèrent que leur logement est trop petit.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

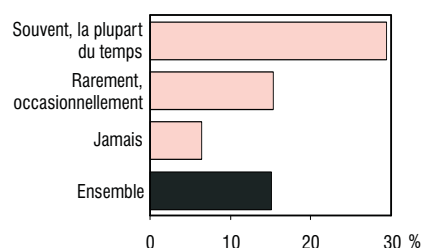
encore, si ces jeunes couples sans enfants sont moins souvent à découvert et rarement concernés par des restrictions de consommation, ils sont également touchés par les problèmes de logement. De leur côté, les jeunes ne vivant pas en couple connaissent plus fréquemment des restrictions de consommation (17 %) alors que les jeunes couples avec enfants déclarent très souvent vivre dans un logement trop petit (36 %) et avoir un découvert bancaire (26 %).

### La pauvreté est plus marquée chez les jeunes déjà en difficulté à l'adolescence

Parmi les jeunes de 25-29 ans ne vivant plus chez leurs parents, les difficultés vécues font souvent écho à celles rencontrées dix ans auparavant, alors qu'ils vivaient chez leurs parents. Ainsi, le taux de pauvreté en termes de conditions de vie des 25-29 ans ayant eu des difficultés financières à l'adolescence est de 29 % contre 5 % pour ceux qui n'en avaient pas (graphique 2). Ce constat se vérifie même parmi les jeunes ayant un emploi stable : 16 % d'entre eux sont pauvres en conditions de vie lorsqu'ils avaient une situation financière difficile à l'adolescence contre 4 % parmi ceux qui avaient une situation financière favorable.

Enfin, environ 28 % des jeunes de 25-29 ans estiment que leur situation financière actuelle est plus mauvaise que celle de leur famille au moment de leur adolescence, contre 20 % sur l'ensemble des plus de 25 ans (graphique 3). Cette proportion atteint 40 % pour ceux ayant les niveaux de vie les plus faibles (1<sup>er</sup> quartile) mais reste élevée chez les plus aisés

### ② Pauvreté en conditions de vie, selon l'existence de problèmes financiers à l'adolescence



Lecture : parmi les 25-29 ans ne vivant pas chez leurs parents, le taux de pauvreté en conditions de vie est de 5 % parmi ceux qui n'avaient pas de difficultés financières dans leur famille, au cours de leur adolescence.

Champ : individus de 25-29 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005

(17 % pour le 1<sup>er</sup> quartile). Elle est maximale chez les jeunes ne vivant pas en couple (42 %) alors que la situation professionnelle semble avoir un impact moindre :

### ③ Les déterminants de la pauvreté en termes de conditions de vie parmi les 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents

	Taux de pauvreté en termes de conditions de vie (en %)	Odds ratio
<b>Ensemble</b>	17	-
<b>Situation professionnelle</b>		
Emploi permanent	10	0,5
Emploi temporaire	19	1,0
Étudiant	17	
Chômeur, inactif	38	1,8
<b>Situation familiale</b>		
Ne vit pas en couple	21	1,7
Vit en couple, sans enfants	10	1,0
Vit en couple, avec au moins un enfant	23	1,5

Note : une régression qualitative a été effectuée pour comparer la probabilité d'être pauvre en conditions de vie. Le modèle est à résidus logistiques (logit). Les variables prises en compte sont l'âge, le sexe, le niveau de diplôme, la situation familiale et professionnelle, le statut d'occupation du logement, la zone d'habitation. Ne figurent dans le tableau ci-dessus que les variables commentées dans le texte. Le modèle permet d'estimer l'effet de chacune d'entre elles, en neutralisant l'effet des autres variables. Lecture : un jeune ayant un emploi permanent a 0,5 fois plus de risque (soit 1/0,5=2,0 fois moins de risque) d'être pauvre en conditions de vie qu'un jeune ayant un emploi temporaire, toutes choses égales par ailleurs. Les coefficients qui n'apparaissent pas ne sont pas significativement différents de 1 au seuil de 5 %. La modalité de référence est indiquée en italique.

Champ : ensemble des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

### ④ Les difficultés des jeunes adultes indépendants selon la situation professionnelle et la situation familiale

	Retards de paiement <sup>1</sup>	Découverts bancaires fréquents	Restrictions de consommation importantes <sup>2</sup>	Logement trop petit	Logement difficile à chauffer
<b>Ensemble</b>	17	21	11	28	29
<b>Situation professionnelle</b>					
Emploi permanent	12	17	4	26	25
Emploi temporaire	20	25	14	29	31
Étudiant	15	16	14	22	28
Chômeur, inactif	34	32	30	41	36
<b>Situation familiale</b>					
Ne vit pas en couple	16	22	17	24	30
Vit en couple, sans enfants	11	17	7	26	25
Vit en couple, avec au moins un enfant	26	26	12	36	32

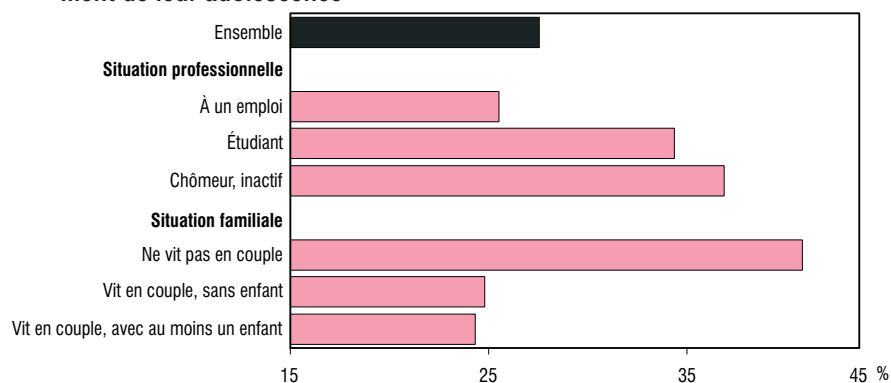
1. Au moins un retard de paiement dans l'année parmi le loyer et les charges, les factures liées au logement ou le paiement des impôts.

2. Au moins quatre restrictions parmi les neuf retenues (définitions).

Champ : ensemble des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

### ③ Part des jeunes estimant que leur situation financière est pire qu'au moment de leur adolescence



Lecture : parmi les 25-29 ans ne vivant pas chez leurs parents, 28 % estiment que leur situation financière (c'est-à-dire celle de leur ménage) est «moins bonne» ou «bien moins bonne» que durant leur adolescence.

Champ : individus de 25-29 ans ne vivant pas chez leurs parents.

Source : Insee, SRCV-SILC 2005.

## L'indépendance des jeunes adultes : des situations de transition

Parmi les jeunes qui vivent hors du domicile parental, tous ne sont pas indépendants financièrement. Ainsi, 14 % déclarent bénéficier, de façon personnelle ou via leur conjoint, d'aides privées venant d'autres ménages (probablement leurs parents). Les jeunes étudiants sont les plus aidés : 60 % déclarent bénéficier de ces apports d'argent, qui contribuent en moyenne pour 19 % à leurs revenus. À statut professionnel et situation familiale donnés, la part des aides privées dans le revenu diminue avec l'âge.

Parmi les jeunes qui vivent encore chez leurs parents, 14 % déclarent ne pas y habiter toute l'année. Cette proportion est plus forte chez les étudiants (20 %) et reste non négligeable chez ceux ayant un emploi (8 %). En revanche, la totalité des jeunes chômeurs et des inactifs qui vivent encore chez leurs parents y habitent pratiquement toute l'année. Les jeunes vivant avec leurs parents contribuent financièrement à élever le revenu du ménage. En moyenne, leur salaire ou autres revenus – d'activités, allocations chômage... – contribuent pour 10 % au revenu disponible de l'ensemble du ménage. Cette contribution est naturellement plus élevée pour ceux qui ont un emploi (23 %).

de l'enquête, même si, dans la pratique, les situations peuvent se recouvrir (un étudiant peut avoir un job d'appoint par exemple). L'étude concerne ici les personnes âgées de 18-29 ans résidant en France métropolitaine et ne vivant plus chez leurs parents. Les personnes vivant régulièrement dans des logements collectifs (internat, foyer, ...) sont exclues du champ. Les données concernant la situation financière à l'adolescence ne sont disponibles que pour les plus de 25 ans.

## Définitions

**Vivre chez ses parents ou non** : dans cette étude, un jeune ne « vit plus chez ses parents » s'il a sa propre résidence principale et ne la partage avec aucun de ses deux parents. L'indépendance résidentielle est mesurée au moment de l'enquête, un jeune pouvant retourner vivre chez ses parents après une période d'indépendance.

**Emploi temporaire** : contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et contrats aidés.

**Emploi permanent** : contrat à durée indéterminée, titulaire de la Fonction publique.

**Pauvreté en termes de conditions de vie** : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés de la vie quotidienne. Il est intéressant d'utiliser ce concept pour les jeunes, dont les revenus qui varient rapidement, sont plus difficiles à mesurer et peuvent être considérés comme provisoires. Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations des 27 items ci-après. Un individu est pauvre en termes de conditions de vie si le ménage dans lequel il vit est dans ce cas. Le seuil de 8 privations est fixé afin de fournir une part de ménages pauvres en termes de conditions de vie comparable à la part de ménages pauvres financièrement. Items retenus pour mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie :

– insuffisance des ressources : être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus, avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois, avoir des revenus insuffisants pour

équilibrer le budget du ménage, puiser dans ses économies pour équilibrer le budget, ne disposer d'aucune épargne, considérer sa situation financière comme difficile ;

– retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des 12 derniers mois, des factures d'électricité ou de gaz, des loyers, ses impôts ;

– restrictions de consommation : maintenir le logement à la bonne température, se payer une semaine de vacances, remplacer des meubles, acheter des vêtements chauds, acheter de la viande, recevoir parents ou amis, offrir des cadeaux au moins une fois par an, posséder deux paires de chaussures, ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des 2 dernières semaines) ;

– difficultés de logement : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de système de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, humidité, bruit.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont ici calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

## Bibliographie

« Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », Herpin N. et Verger D., *Économie et Statistique* n° 308-310, 1997, Insee.

« Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », Villeneuve-Gokalp C., *Économie et Statistique* n° 337-338, 2000, Insee.

« Les jeunes adultes en Europe », Cham-baz C., *Études et Résultats* n° 90, 2000, Drees, ministère de la Santé.

« Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », Robert-Bobée I., *Insee Première* n° 826, 2002, Insee.

« Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », Laferrère A., *Économie et Statistique* n° 381-382, 2005, Insee.

## Sources

Les données proviennent du panel sur les ressources et conditions de vie (SRCV), partie française du système de statistiques communautaires (SILC), pour l'année 2005. Chaque année, environ 10 000 ménages sont interrogés sur leur revenu, leur situation financière et leurs conditions de vie. Pour la situation professionnelle, quatre situations sont distinguées : emploi permanent, emploi temporaire, étudiant, chômeur et inactif (hors étudiant). Il s'agit de la situation spontanée déclarée par l'individu lors

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

Tél. : 03 22 97 31 70

Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2007

Abonnement annuel :  74 € (France)

92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Michel Charpin  
Rédacteur en chef :  
Daniel Temam  
Rédacteurs :  
C. Dulon, A.-C. Morin,  
T. Méot, C. Pfister  
Maquette : S.Laterza  
Code Sage IP071156  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2007

